

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Consultation par voie électronique
du lundi 11 octobre 2021 à 10h00 au mercredi 13 octobre 2021 à 10h00

Budget Rectificatif 2021

Nombre de membres élus :	100
Nombre de membres élus en exercice :	76
Quorum :	39
Nombre de votants :	76

50 voix favorables :

Guy-BACULARD ; David-BALDINI ; Denis-BANCEL ; Myriam-BENCHARAA ; Daniel-BUGUET ; François-CHARDINY ; Yves-CHAVENT ; Jacques-COIRO ; Philippe-COLLOT ; Jocelyne-CORNEC ; Bénédicte-CURAN ; Anne-DAMON ; Marc-DEGRANGE ; Marie-Claude-DESBENOIT ; Nicolas-FARRER ; Olivier-FINAZ ; Frédéric-FOSSI ; Marie-Claude-FOUCRE ; Evelyne-GALERA ; Edith-GALLAND ; Eric-GARCIN ; Vincent-GIRMA ; Annabelle-GRECO-JAUFFRET ; Jérôme-GRENIER ; Patricia-GROS-MICOL ; Philippe-GUERAND ; Frédéric-JACQUIN ; Jean-Michel-JOLY ; Pierre-LARDON ; Daniel-LOCTIN ; Véronique-MADELRIEUX ; Philippe-MALAVAL ; Christophe-MARGUIN ; Christian-MISSIRIAN ; Jean-MOUGIN ; Henri-PAIN ; Anne-Sophie-PANSERI ; Patrick-PARAT ; Luc-PELEN ; Céline-PELESZEZAK ; Philippe-POBE ; Claude-POLIDORI ; Régis-POLY ; Yves-POMMIER ; Nathalie-PRADINES ; Thierry-RAEVEL ; Thomas-SAN MARCO ; Philippe-VALENTIN ; Hélène-VILLARD ; Daniel-VILLAREALE.

3 abstentions par vote : Olivier-BLANC ; Claire-Lise-JUVIGNARD ; Céline-PARAVY-ATLAN.

23 membres élus s'abstiennent par défaut de vote :

Stéphanie-BARBAT ; Roland-BERNARD ; Christian-BERTHE ; Nathalie-BOBIN ; Irène-BREUIL ; Philippe-DAVID ; Sylvie-DU PARC ; Guillaume-DUVERT ; Jean-François-FARENC ; Alain-GRANDOUILLER ; Emmanuel-IMBERTON ; Sylvie-KERGONOU ; Francis-KESSOUS ; Corinne-LIENART ; Sylvie-MADAMOUR ; Jean-Louis-MAIER ; Alice-NOURRISSON ; Marta-PARDO-BADIER ; Gérard-PELISSON ; Jean-Jacques-REY ; Denise-ROMESTANT ; Sophie-SOURY ; Elisabeth-THION.

0 voix contre

Christophe EPALLE, Responsable Finances, commente à l'aide d'un PowerPoint les documents budgétaires relatifs au budget rectificatif 2021 qui ont été préalablement transmis aux élus.

Éléments de contexte :

Après la stabilité entre 2019 et 2020 de la ressource fiscale, celle-ci reprend sa tendance baissière en 2021 avec une réduction de 2.5 M€ par rapport à 2020.

Cette tendance devant se poursuivre, nous avons estimé la ressource fiscale à 14.9 M€ en 2022 soit une nouvelle diminution de 1.8 M€.

Pour rappel, la ressource fiscale était de 26.8 M€ lors de la création de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne en 2016, soit une diminution annuelle de 11.9 M€.

Egalement il n'est pas prévu dans les budgets 2021 et 2022 d'encaissement de dividendes d'Eurexpo ou d'Aéroports de Lyon.

2021 est également marqué par la mise en œuvre opérationnelle du plan de transformation de la CCI avec le déploiement de l'organisation autour de 3 nouvelles directions. Cette transformation a impliqué un redimensionnement important des effectifs qui a été en grande partie finalisé à la fin du 1^{er} semestre 2021.

On notera également que cette transformation organisationnelle implique une remise à plat du plan analytique de la CCI. Cette adaptation de la hiérarchie analytique n'est pas encore finalisée, ce qui vous le constaterez, a rendu difficile la projection budgétaire des frais généraux 2022.

Autres éléments de contexte d'importance :

- la filialisation des activités de formation de la CCI au 1^{er} juillet 2021 avec un impact fort sur les comptes en volume comme en résultat,
- et dans une moindre mesure le passage en régie au 1^{er} janvier 2021 de l'activité de l'aéroport de Saint-Etienne.

Indicateurs clefs du budget rectificatif 2021 :

Le résultat net du budget rectificatif 2021 est en baisse de 0.5 M€ par rapport au budget primitif pour s'établir à - 2.5 M€.

Cette variation est principalement due :

- A la ressource fiscale qui s'inscrit à 16.7 M€, en progression de 0.5 M€ par rapport au montant attendu au Budget Primitif 2021,
- Aux ventes et prestations de services en baisse, à -1.3 M€ par rapport au Budget Primitif 2021, tenant compte du déploiement de la nouvelle organisation commerciale et d'une baisse de chiffre d'affaires des six premiers mois de l'année pour CCI Formation. Le chiffre d'affaires 2021 étant estimé à 15.6 M€,
- Aux achats et charges externes qui sont en hausse de 1.2 M€ par rapport au Budget Primitif 2021, pour s'établir à 10.9 M€. Cette augmentation est notamment liée, à hauteur de 0,5 M€, aux dépenses relatives à l'organisation des élections consulaires non budgétées au Primitif 2021.
- Aux coûts du personnel mis à disposition par la CCIR, hors intérim qui sont en baisse 2.4 M€ par rapport au Budget Primitif 2021. Ce repli s'explique notamment par la diminution de la masse salariale de la formation supérieure aux prévisions du primitif 2021, au décalage de certains recrutements et à l'impact de la restructuration en deçà de la provision constatée en 2020.
- A la refacturation des services supports mis en place par la CCIR en 2021, pour 0.5 M€
- Aux dotations aux amortissements qui sont en hausse de -0.7 M€ suite à la cession à titre gratuit de mobiliers et matériels immobilisés aux filiales Formation.
- Aux reprises de provisions qui sont en hausse de 0.4 M€ du fait notamment de la reprise partielle de la provision chômage constituée en 2018.

Les **investissements** de ce budget rectificatif 2021 s'élèvent à 4.3 M€ en baisse de 1.2 M€ par rapport au primitif.

Les investissements incorporels et corporels s'élèvent à 1.4 M€, en diminution de 3.1 M€. Diminution en grande partie due au report des travaux d'optimisation des espaces, initialement prévus au Palais de la Bourse et au siège de la délégation de Saint-Etienne ; mais également au niveau du bâtiment de la formation à Vaise.

Les immobilisations financières s'élèvent à 2.9 M€, et concernent la souscription au capital de la SAS CCI FORMATION PRO pour 1 M€, la souscription au capital de la SAS CCI CAPITAL CROISSANCE pour 0.9 M€, la perspective d'une participation de 1M€ au Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain.

Thierry RAEVEL, Président de la Commission des Finances, prend la parole :

La Commission des Finances a examiné dans sa réunion du 29 septembre 2021 le budget rectificatif 2021 et a reçu toutes les explications nécessaires sur les comptes.

La Commission des Finances propose à l'unanimité d'approuver le budget rectificatif 2021 de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne.

Jean MOUGIN, Trésorier, prend la parole :

Après avoir entendu l'avis favorable de la Commission des finances, je vous propose d'approuver le budget rectificatif 2021, qui présente :

- Un résultat net déficitaire de 2 541 595 €
- Une CAF négative de 10 846 432 €
- Et un fonds de roulement net disponible de 21 753 019 € prévu au 31 décembre 2021.

Décision de l'Assemblée générale.

Cette résolution est prise à la majorité des membres votants.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Nicolas BONNET